Aix*Marseille université
Socialement engagée

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/06/22-01-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 22 juin 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 avril 2021

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 20 avril 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 31

Fait à Marseille le 22 juin 2021,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

Université d'Aix-Marseille AMU

Aix-Marseille Université - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 - Fax : +33 (0)4 91 31 31 36 - www.univ-amu.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SEANCE DU 20 AVRIL 2021
(REUNION PAR VISIOCONFERENCE – COVID 19)

Vérification du quorum et lecture des pouvoirs par le Président, Monsieur Éric BERTON :

Étaient présents :

Collège A

AGRESTI Jean-Philippe
BERTON Éric
BOUFFIER Sophie
GIMENEZ Guy
MOURET Laurence
PAUL Thierry

Collège B

LENGRAND-JACOULET Sophie
MASCLET DE BARBARIN Marie
MASOTTI Véronique
RADULESCO Thomas
SIFFREIN-BLANC Caroline
TRANVOUEZ Erwan

Collège BIATSS :

DE SAINTE MARIE Isabelle
FORESTIER Frédéric
GAUDY Fabrice
MAILLE Laure
TIR Fathia

Collège Usagers :

MARLIN Kane
DE PONCINS Côme

Personnalités extérieures :

PASQUALINI Nathalie – CNRS
GODRON Amaury – Groupe l'Occitane
BIANCARELLI-LOPES Aurélie – Ville de Marseille

Étaient absents et représentés :

BLACHE Philippe .....a donné pouvoir à .....MASOTTI Véronique
LEONETTI Georges .....a donné pouvoir à .....AGRESTI Jean-Philippe
CORREIA Mario .....a donné pouvoir à .....LENGRAND-JACOULET Sophie
PROST Jean-Philippe .....a donné pouvoir à .....MASOTTI Véronique
ROSA Emmanuelle .....a donné pouvoir à .....FORESTIER Frédéric
SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre a donné pouvoir à .....AGRESTI Jean-Philippe
LECCIA Paul .....a donné pouvoir à .....BERTON Eric

GUENEC André .....a donné pouvoir à .....FORESTIER Frédéric
MIQUELLY Véronique.....a donné pouvoir à .....BERTON Eric

Étaient absents sans représentation :
BAGNOL Camille
MAHERZI Beyram
BICHE Dimitri
SINICA Léa
PERNEY Ludovic

Invités permanents :
Mme Irina TRANKOVA, représentant le Recteur d'Académie d'Aix-Marseille

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : 36
Quorum : 18
Nombre de présents : 22
Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : 9
Nombre de membres absents : 5

Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 22+9, soit 31 présents ou représentés.

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 13 h 20.

Mme Aurélie BOURCEL demande aux membres du Conseil d'Administration d'indiquer, le cas échéant, leur départ en cours de séance.

Membres de droit

M. POTIER Jean-Philippe Directeur général adjoint des Services dans le cadre de la vacance de poste de directeur/directrice général(e) des services
M. DJAMBAZIAN Philippe, Agent comptable

Membres invités

Madame Maryline CRIVELLO – Vice-présidente du Conseil d'administration

Monsieur Lionel NICOD – Vice-Président Formation
Monsieur Damien VERHAEGHE – Vice-président Richesse humaine et Patrimoine
Monsieur Denis BERTIN – Vice-président délégué à la Fondation A*MIDEX
Madame Chantal GUITTET-DURAND – Directrice de la Commission Culture et société
Monsieur Philippe DELAPORTE – Vice-président Recherches
Monsieur Richard SEMPERE – Directeur de recherches au CNRS
Monsieur Jean-Louis MORO – Vice-président à la vie de campus, à la qualité de vie au travail et à la sécurité au travail
Madame Dorothée VERHAEGHE – Directrice du pôle de gestion des personnels AMU
Madame Julia GUARINO – Direction de l'amélioration continue
Monsieur Guillaume CAMPODONICO – Direction de l'amélioration continue
Madame Brigitte CARPENTIER – Directrice des Affaires Financières
Madame Céline BREAL – Directrice de la Fondation universitaire A*MIDEX
Madame Giovanna CHIMINI – Vice-Présidente chargée des Relations internationales
Madame Marie MONTANT – Enseignant-chercheur au Laboratoire de Psychologie Cognitive

* * *

Désignation du secrétaire adjoint de séance :

Le Président, Éric BERTON, propose à Frédéric FORESTIER d'assurer les fonctions de secrétaire pour cette séance du Conseil d'Administration.

Frédéric FORESTIER accepte.

* * *

* APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 MARS 2021

Le Président, Éric BERTON, invite les administrateurs à faire part de leurs remarques sur ce procès-verbal.

Isabelle DE SAINTE MARIE prévient qu'elle ne prendra pas part au vote car elle n'était pas présente lors de cette séance du conseil.

Le Président, Éric BERTON, le note et propose au Conseil d'Administration de voter.

Le procès-verbal du 16 mars 2021
est adopté à la majorité des membres présents et représentés par
30 voix pour et 1 abstention

* ACTUALITES

Le Président, Éric BERTON, expose qu'il était initialement prévu un point **2.b.5** (*NB : Cycle 1 de santé - complément pour les PASS*), à l'ordre du jour de cette présente séance. Pour cela, il fallait lever la contrainte réglementaire de la règle des 70/30. Cette demande a été formulée auprès du Ministère qui a répondu qu'au regard de la réglementation actuelle, la délibération qui aurait été proposée ne pouvait être conforme. Ainsi, ce point ne peut être voté ce jour. L'Université a formulé une demande de dérogation pour les 70/30.

Irina TRANKOVA confirme les propos du président en précisant que le rectorat a émis une réserve au titre du contrôle de légalité.

Fathia TIR demande au Président si AMU est la seule université à être dans cette dynamique de projet.

Eric BERTON rappelle que cette réforme concerne l'ensemble des universités et que, par conséquent, beaucoup d'universités se trouvent dans cette situation de 70/30 prévue par les textes. Beaucoup de collectifs se sont organisés un peu partout. AMU a pris un peu les devants pour ouvrir quelques places supplémentaires pour les seuls étudiants PASS.

1.- SUJETS D'ACTUALITE ET D'ORIENTATION GENERALE CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT

a) ACTUALITES DE L'ETABLISSEMENT

* *1.a.1 – Prestation d'action sociale exceptionnelle au financement du mode de garde des enfants des personnels – SCASC*

Eric BERTON félicite, dans un premier temps, Madame Laure MAILLE, directrice du SCASC, ainsi que toute son équipe pour la qualité du travail effectué dans un temps imparti limité.

Laure MAILLE explique que suite au confinement du mois d'avril ayant entrainé la fermeture des centres aérés, écoles et crèches, il y a eu une volonté de la gouvernance d'AMU de créer une prestation

sociale pour favoriser la garde des enfants des personnels afin que ces derniers puissent mieux aménager leurs conditions et temps de travail. Toutes les demandes de prestation sociale sont validées par le conseil de gestion du SCASC. Les membres de ce dernier ont répondu unanimement favorablement à la présente prestation après consultation en ligne. Si le gouvernement venait à prononcer une prolongation du confinement, cette prestation serait prolongée durant toute sa durée. Tous les personnels peuvent en bénéficier tant qu'ils justifient d'un contrat de 6 mois à l'université. Monsieur le Président a exprimé sa volonté de ne pas soumettre cette prestation à des conditions de ressources, comme il l'est fait ordinairement dans le cadre de la politique sociale développée par le SCASC, mais juste à un plafonnement. Ce dernier se calcule sur le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts et selon trois fourchettes.

Laure MAILLE précise que le SCASC est vigilant quant à l'obtention de cette prestation car il est question d'argent public. Ainsi, le personnel voulant en bénéficier devra soumettre toutes les pièces justificatives classiques et complémentaires comme des factures afin de mesurer que le parent AMU a bien engagé une dépense au titre de la garde d'enfants dans des structures professionnelles : assistante maternelle, entreprise d'aide à domicile, association (stage, etc.) etc... Cette aide a été élargie aux clubs sportifs qui ont proposé des stages aux enfants dans un contexte de fermeture des centres aérés, le SCASC estimant que c'est un mode de garde. Cependant, ne sont pas concernés par cette prestation, les personnels en ASA ou en congés. Le délai de dépôt des dossiers est compris entre le 26 avril et le 31 mai 2021. Un dossier à remplir sera mis en ligne.

Eric BERTON demande si des membres du conseil ont des questions à ce sujet.

Fathia TIR rappelle que le SGEN CFDT siège au conseil de gestion du SCASC et qu'ils ont fait émerger leurs réflexions à la lecture du document. Madame TIR demande si, selon certains cas dans lesquels les personnels auraient des difficultés notamment en ayant contracté la COVID-19, une dérogation serait possible pour le dépôt de dossier.

Laure MAILLE répond qu'il n'y a pas forcément de dérogation prévue car le SCASC communique largement sur le sujet. Concernant les dérogations pour les prestations et comme pour la sollicitation d'un concours, il n'y a pas d'inconvénients à ce qu'il y ait une certaine souplesse mais la difficulté est de savoir dans quelles limites. Si le confinement est prolongé, le délai de dépôt de dossier le sera également. S'il y a des situations exceptionnelles, elles seront bien entendu étudiées en conséquence.

Eric BERTON ajoute que certaines situations pourront être examinées au cas par cas.

Véronique MASOTTI exprime le souhait d'avoir un bilan afin de se rendre compte du nombre de parents ayant pu bénéficier de cette prestation sociale.

Le Président, Eric BERTON, invite les membres du conseil à procéder au vote.

La prestation d'action sociale de participation exceptionnelle au financement du mode de garde des enfants des personnels est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

* *1.a.2 – Direction du Service de formation professionnelle continue (SFPC) – nomination*

Eric BERTON rappelle que cette nomination est du ressort du président et qu'il soutient la candidature de Madame Carine BAUER qui est une personne très reconnue dans ses activités. Elle deviendra donc après approbation du Conseil d'administration la nouvelle directrice du SFPC.

Véronique MASOTTI demande s'il y a eu un appel à candidatures et s'il est possible de connaitre précisément les responsabilités, missions de la personne désignée.

Damien VERHAEGHE intervient et précise que le SFPC est un service commun. Le président a, par conséquent, la compétence pour la désignation d'un directeur. C'est une prérogative prévue et couverte par les statuts du service commun SFPC. L'avantage étant que toutes ces questions sont déjà prévues et encadrées.

Fathia TIR explique que dans l'organigramme SFPC, il est mentionné une directrice et 2 directeurs adjoints. Est-il prévu de nommer des directeurs/trices adjoint(e)s ?

Eric BERTON répond qu'il va y avoir une réorganisation du service et ce point sera discuté avec Carine BAUER, rien n'étant, pour le moment, fixé.

Le président, Eric BERTON, soumet ce point au vote.

La nomination de Madame Carine BAUER comme directrice du SFPC est adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 30 voix pour et 1 abstention

* ***1.a.3 – Désignation d'une vice-présidence déléguée au développement des formations d'ingénieur en relation avec le monde socio-économique***

Romain LAFFONT présente ce point. Madame Dominique AUGEY, professeure à la Faculté de Droit de science politique assurera la vice-présidence déléguée au développement des formations d'ingénieur en relation avec le monde socio-économique. C'est une création qui répond à l'un des objectifs d'AMU, à savoir un développement et un renforcement des partenariats avec le monde socio-économique notamment via une croissance en volume du nombre d'ingénieurs formés. Sur notre métropole, le nombre d'ingénieurs formés par l'université est nettement très en dessous des moyennes nationales et territoriales. Sur la métropole d'Aix-Marseille, le ratio de places d'ingénieurs en écoles d'ingénieurs par rapport au nombre d'habitants est quatre fois plus faible que dans la métropole de Nantes par exemple et deux fois plus faible par rapport à la moyenne nationale. Quelques chiffres à titre de comparaison :

- 140 000 ingénieurs formés sur le territoire national
- 5 000 en région PACA
- 3 200 sur notre métropole
- 14 000 en Occitanie
- 6 000 en Normandie
- 14 000 dans le Grand-Est
- 8 000 en Bretagne

Cette vice-présidence aura pour but de saisir les opportunités du développement de nouveaux pôles d'ingénierie sur le territoire métropolitain et de contribuer à l'animation, avec les partenaires socio-économiques, du développement de ces pôles.

Romain LAFFONT invite les membres du conseil d'administration à poser des questions s'ils le souhaitent.

Véronique MASOTTI interpelle sur un possible dysfonctionnement car les membres du conseil n'ont pas eu accès à des documents sur ce point. Elle rappelle que depuis le début de la mandature, il y a eu plusieurs demandes des lettres de cadrage ou de mission adressées aux vice-présidences.

Eric BERTON répond qu'il est bien désolé que la lettre de mission n'ait pas été communiquée et qu'elles seront toutes disponibles prochainement sur le site AMU.

Erwan TRANVOUEZ fait remarquer que pendant une dizaine d'années il y a eu des combats, des disputes, des oppositions entre notre université et les écoles d'ingénieurs. Il se félicite que l'université procède à une telle nomination. Marseille ne tient pas son rang au niveau des écoles d'ingénieurs. Aujourd'hui on envoie un message fort.

Fathia TIR revient sur le défaut de transmission de la lettre de mission et demande avec qui cette nouvelle vice-présidence sera amenée à travailler. Comment seront déclinées ces missions ?

Eric BERTON répond que la vice-présidence travaillera essentiellement avec Romain LAFFONT et renouvelle ses excuses pour le manque de communication des lettres de missions car elles auraient dû être déjà mises en ligne.

Ce point étant un point information, le conseil d'administration n'est pas invité à procéder au vote.

* ***1.a.4 – Prix « écriture et création »***

Chantal GUITTET-DURAND, Directrice de la Direction Culture et Société, présente ce point. Afin de permettre à l'ensemble de la communauté universitaire de s'exprimer sur l'épisode difficile qui a marqué l'année 2020, pour en garder trace mais également pour se projeter vers l'avenir, AMU organise pour la première fois en 2021, un « prix d'écriture et de création » littéraire. Ce prix vise à renforcer le sentiment d'appartenance à notre communauté universitaire solidaire, malgré l'isolement et la distanciation du moment, et il défend l'idée d'une littérature vivante ouverte sur le monde.

Chantal GUITTETDURAND explique qu'il est prévu deux prix distincts : un pour les étudiants d'AMU, en partenariat avec le *Festival littéraire Oh les beaux jours !* Le second pour les personnels d'AMU. La remise des prix est prévue le 23 juin 2021. Madame GUITTET-DURAND demande aux membres du conseil s'ils ont des questions à poser sur ce point.

Maryline CRIVELLO intervient afin de remercier les équipes qui ont pris les initiatives pour ce prix. L'ensemble des projets collectifs sont accessibles via l'application « *Ins'Amu* ». Elle précise que la thématique choisie pour ce prix, « De beaux lendemains », fait référence au roman de l'écrivain américain Russel Banks, publié en 1991.

Isabelle DE SAINTE MARIE demande si les personnels étudiants, comme les doctorants, peuvent candidater pour les deux prix.

Chantal GUITTET-DURAND répond qu'ils sont considérés comme étudiants.

Véronique MASOTTI demande si les deux tomes regroupant les œuvres des lauréats *(NB : il est prévu, comme récompense, qu'un livre reprenant les œuvres des lauréats soit publié)* seront mis en vente ou s'ils seront diffusés librement.

Chantal GUITTET-DURAND informe que les livres seront mis à disposition dans les bibliothèques mais qu'il n'est absolument pas prévu de les vendre.

Fathia TIR souligne cette superbe initiative pour les personnes souhaitant verbaliser les choses de cette période.

Eric BERTON félicite la Direction Culture et Société pour le travail effectué et invite les membres à voter.

Le Prix « écriture et création » pour les étudiants d'AMU, en partenariat avec le *Festival littéraire Oh les beaux jours !* est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Prix « écriture et création » pour les personnels d'AMU est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

B) STRATEGIE DE L'ETABLISSEMENT

* *1.b.1 – Création d'unité : MESOPOLHIS*

Philippe DELAPORTE présente l'unité mixte de recherche MESOPOLHIS qui résulte de la fusion de deux autres unités, le LAMES et le CHERPA, qui a été étudiée lors du précédent HCERES. Ce sont deux unités de tailles similaires : il y a une vingtaine de permanents de chaque côté. Le but était de créer une seule et même unité et, pour cela, le travail a été accompli à travers six axes :

- Socialisation, éducation et culture
- Migrations, mobilités, circulations
- Croyances et politique
- Dynamiques socio-spatiales et mobilisations politiques
- Violences, crises et conflictualités contemporaines
- Normes, déviances, savoirs de gouvernement

Les personnels des deux unités vont être invités à collaborer étroitement au sein de la nouvelle unité afin d'apporter une nouvelle animation scientifique. L'assemblée générale des personnels permanents a élu, pour être proposés aux différentes tutelles, messieurs Marc BERNARDOT et Mohamed TOZY qui vont assurer ce rôle jusqu'en décembre 2023 puis passer la main.

Isabelle DE SAINTE MARIE demande quel a été l'avis de l'Assemblée générale des personnels permanents.

Philippe DELAPORTE explique que la discussion du projet a démarré en 2017 et que le procès-verbal de l'assemblée générale est assez complet : ainsi, il a été discuté du nom de l'unité, sa direction, son organisation, les responsables des pôles administratifs, le calendrier d'élection en conseil de laboratoire, l'activité des six axes précédemment évoqués. Le vote a donc été fait sur l'ensemble de la vie de l'unité.

Véronique MASOTTI est surprise que l'avis du conseil d'administration ne soit demandé que maintenant car visiblement tout est déjà en place. C'est une sensation d'arriver après la bataille qui est surprenante. Madame MASOTTI aurait préféré que le conseil d'administration soit saisi en amont de la création de l'unité.

Philippe DELAPORTE rappelle que la création de l'unité sera effective uniquement si le conseil l'approuve. Il y a beaucoup d'acteurs, c'est un long processus et le conseil d'administration vient entériner le projet.

Eric BERTON rejoint Philippe DELAPORTE sur l'effectivité de l'unité qu'après le vote du conseil d'administration.

Véronique MASOTTI dit que le CA ne peut pas « couper l'herbe sous les pieds ».

Philippe DELAPORTE répond que c'est une approche difficile car s'il y avait eu une présentation sans programme ficelé, les membres du CA ne l'auraient pas validé non plus.

Fathia TIR rappelle, à propos des personnels, que compte tenu de certains départs, notamment à la retraite, il y a un nombre d'agents réduit. Fathia TIR demande si la présentation actuelle est effective et s'il y aura des recrutements possibles afin de remplacer les personnes qui sont parties.

Philippe DELAPORTE répond que c'est une unité qui comprend trois tutelles. Toutes les fonctions assurées précédemment seront remplacées. Il explique qu'il y a eu des demandes au moment de la construction du projet mais qu'ils n'ont pas pu y répondre à toutes favorablement même s'il y aura une petite augmentation de la dotation pour les accompagner. Il assure que les porteurs du projet ont été extrêmement attentifs à ce que chacun des personnels puisse trouver sa place. Toutes les fonctions qui ont été garanties avant seront remplacées.

Fathia TIR rapporte qu'il y a eu des retours assez positifs vis-à-vis de la situation de la part des collègues. Néanmoins concernant les effectifs contraints pour cette année cela impacte les collègues sur leur charge de travail. Elle s'exprime : « *Effectivement, si vous avez réfléchi à d'autres possibilités pour pouvoir renforcer ou aider ces collègues, ce serait bien* ».

Le conseil d'administration procède au vote.

La création de l'unité MESOPOLHIS est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

1.b.2 – Création de l'institut d'établissement OCEAN Sciences

Le Président, Éric BERTON, donne la parole à Denis BERTIN.

Denis BERTIN explique que ce point s'inscrit dans la stratégie de l'établissement qui nécessite un travail en relation avec la formation et la recherche, le comité de pilotage d'A*MIDEX ainsi qu'une évaluation par le conseil stratégique international de la fondation A*MIDEX.

Celui-ci souligne également le travail de Richard SEMPERE.

Richard SEMPERE prend la parole pour procéder à la présentation.

Il commence par indiquer que beaucoup de personnels sont impliqués, notamment les directeurs adjoints du projet.

Il souligne l'importance de la science océanique qui est aujourd'hui devenue interdisciplinaire (science, politique, économie). L'initiative de ce projet est marquée par les changements que nous vivons notamment le changement climatique.

L'objectif de ce projet est de connecter les chercheurs, les enseignants-chercheurs et les étudiants avec un spectre assez étendu d'expertises en sciences marines. C'est, également, de créer une formation innovante proche de la recherche et en adéquation avec les plateformes nouvelle génération.

Les trois challenges qui ont été choisis pour la création de cet institut :

- **CHALLENGE 1 |** Dynamique actuelle et passée des écosystèmes, impact du changement climatique, vulnérabilité, résilience aux pressions naturelles et anthropiques, changements prévus, services et modération ;
- **CHALLENGE 2 |** Aléas et protection des zones côtières de l'océan mondial ;
- **CHALLENGE 3 |** Génie maritime, entreprises innovantes, gouvernance fondée sur l'observation et la prévention de la pollution.

Sur l'aspect formation, beaucoup de parcours sont concernés par les sciences marines, notamment :

- Faculté de Droit et de Science Politique
- Facultés des Arts, Lettres et sciences humaines
- Faculté des sciences
- Certaines écoles doctorales

Denis BERTIN prend la suite de la présentation au stade de l'explication des composantes impliquées.

Le Président, Éric BERTON rappelle à Denis BERTIN qu'il est très important que les composantes qui apparaissent soient bien averties de leur implication dans ce projet.

Denis BERTIN répond qu'en effet c'est un travail qui est fait avec les instituts et que des réunions sont organisées de manière mensuelle.

Plusieurs projets similaires ont été initiés à Brest et à Paris Sorbonne. Ici, la force et la spécificité d'Aix-Marseille Université se traduisent par un centre d'expertise au sein de la Faculté de droit et de science politique qui donne des cours de droit de la mer mais aussi la notion d'ingénierie et d'écologie, notamment par rapport à la proximité avec la mer Méditerranée.

Enfin, il souligne également le travail des plateformes recherches et éducation.

Il explique qu'une des spécificités fortes du site tient à sa politique publique.

Le but de l'institut est de créer un lieu où l'on puisse rendre visible l'ensemble des compétences du site, à l'international. Ceci sera fait en lien avec le projet TIGER.

Ensuite, il indique que ce projet est déjà bien visible au niveau international puisqu'en sciences marines, Aix-Marseille Université fait partie du top 20 mondial et que l'objectif est donc d'arriver dans le top 10 en augmentant nos compétences.

Pour conclure, il explique comment fonctionnera la gouvernance de cet institut. Cela se fera de manière assez classique selon les règlements intérieurs qui sont communs aux 15 instituts qui existent déjà avec notamment :

- Un collège formation ;
- Un collège recherche ;
- Un responsable scientifique et technique ;
- Des directeurs adjoints ;
- Un chef de projet ;
- Des responsables des écoles doctorales ;
- Un représentant étudiant.

Le Président, Éric BERTON remercie Denis BERTIN et demande si le conseil d'administration a des questions sur ce point.

Fathia TIR demande des précisions sur ce qu'est un institut et l'organisation de cette entité.

Le Président, Eric BERTON explique que c'est un espace d'expérimentation et de lien formation/recherche où le but est de pratiquer l'interdisciplinarité. Il précise que le but n'est pas de remplacer les composantes ni les laboratoires.

Fathia TIR demande si les personnes qui seront impliquées dans l'institut ont été prévenues et combien de personnels seront détachés sur ce projet.

Richard SEMPERE indique que ces personnes ont bien été averties et qu'entre 300 et 400 personnes sont intéressées par ce projet.

Isabelle DE SAINTE MARIE remarque qu'il est, selon elle, étonnant qu'on veuille mettre en anglais le nom des instituts.

Richard SEMPERE explique que l'anglais correspond au format dans lequel s'inscrivent les instituts d'établissement et que deux masters ont déjà des formations en anglais et que l'on espère juste élargir cela sur une trajectoire de 7 ans pour que toutes les formations soient en anglais.

Isabelle DE SAINTE MARIE demande si les enseignements seront tout de même dispensés en français.

Richard SEMPERE répond que le but, pour les prochaines années, est que tous les enseignements soient dispensés en anglais.

Laurence MOURET s'interroge sur la place de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) dans cette thématique.

Richard SEMPERE répond que c'est la radio-écologie marine qui est importante.

Erwan TRANVOUEZ pose une question sur le périmètre recherche surtout lié à l'IRD.

Il s'interroge sur l'aspect interdisciplinarité et Il explique qu'il s'interroge sur le fait que certains laboratoires n'apparaissent pas même s'il comprend qu'il a fallu resserrer les objectifs.

Il dit qu'on pourrait également imaginer que les instituts d'établissement qui existent déjà puissent aux aussi contribuer au projet et il demande si cela est envisagé.

Richard SEMPERE indique que l'interdisciplinarité est très large dans le domaine des sciences de l'océan. Il explique que des domaines peuvent se conjuguer à bien des égards et qu'ils ont dû réduire le périmètre en commençant avec les unités fortement volontaires, mais il pense incontournable d'élargir en phase II, notamment sur le numérique.

Erwan TRANVOUEZ pose la question des collaborations inter-instituts et demande si cela est envisagé.

Richard SEMPERE répond que des discussions sont déjà en cours avec plusieurs instituts et qu'ils ont déjà convenu d'établir autant de liens que possible.

Véronique MASOTTI pose la question de la durée de vie de l'institut et des critères qui permettront de garantir sa pérennité.

Richard SEMPERE indique partir, pour le moment, sur des mandats ou des contrats de 5 ans mais qu'il n'a pas de doute sur le fait que cet institut est nécessaire.

Véronique MASOTTI rappelle sa seconde question qui porte sur les critères/ indicateurs qui permettront de garantir la pérennité de l'institut.

Richard SEMPERE indique que les indicateurs seront notamment les suivants : le nombre de programme de recherche qui vont être déposés, le nombre de publications, le classement de Shanghaï ainsi que toute la partie formation qui est un objectif fort de cet institut et l'indicateur sera alors l'attraction des étudiants, notamment internationaux.

Marie MONTANT demande si l'institut va collaborer avec les parcs nationaux marins et notamment celui des calanques de Marseille

Richard SEMPERE répond qu'effectivement ce sera le cas.

Le Président, Éric BERTON, remercie Richard SEMPERE et soumet ce point au vote du Conseil d'Administration.

La Création de l'Institut d'établissement OCEAN Sciences est adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 30 voix pour et 1 voix contre.

Le Président, Éric BERTON, remercie l'ensemble des intervenants pour leurs présentations et propose de passer aux affaires courantes.

2.- AFFAIRES COURANTES DANS LES GRANDS DOMAINES D'ACTION DE L'ETABLISSEMENT.

2.a.1 Récapitulatif des décisions prises et des contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration (mars 2020 – février 2021)

Le Président, Éric BERTON, donne la parole à M. Pierre BOS.

Pierre BOS commence la présentation.

Il indique que le Président dispose à la fois de pouvoirs propres au regard de sa fonction de président d'université, et à la fois de pouvoirs délégués qui lui ont été conférés par délibération du Conseil d'administration du 14 janvier 2020 (*DELIBERATION n° 2020/01/14-01-CA*) au titre de l'article L712-3 du code de l'éducation.

Pierre BOS rappelle que le code de de l'éducation ainsi que les statuts et la délégation de pouvoir prévoient que le Président de l'Université doit rendre compte au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation de manière périodique.

Pierre BOS expose ensuite les chiffres indicatifs sur ces arrêtés décisions et conventions signés par le Président pour la période présentée :

Fixation de tarifs (<10K€)	19
Subventions (<100K€)	28
Sortie d'inventaire de biens mobiliers (<10K€)	5
Dons et legs (acceptation)	34
Adhésions	0
Prix	10
TOTAL	96

- **Environ 4500 conventions signées sur la période**
  - Dont **3039** gérées par le service de Formation Professionnelle Continue (SFPC) (dont les formations courtes qui représentent le plus grand nombre de conventions signées)
  - Dont **704** gérées par la Direction de la recherche et de la valorisation (DRV) : accords-cadres, accords de coopération, conventions d'accueil, accords de confidentialité, cession de droits d'auteur, contrats de licence, etc.
  - Dont **258** conventions de mise à disposition de locaux AMU (recettes)
  - Et **47** Conventions d'occupation de locaux de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales (FSMP)

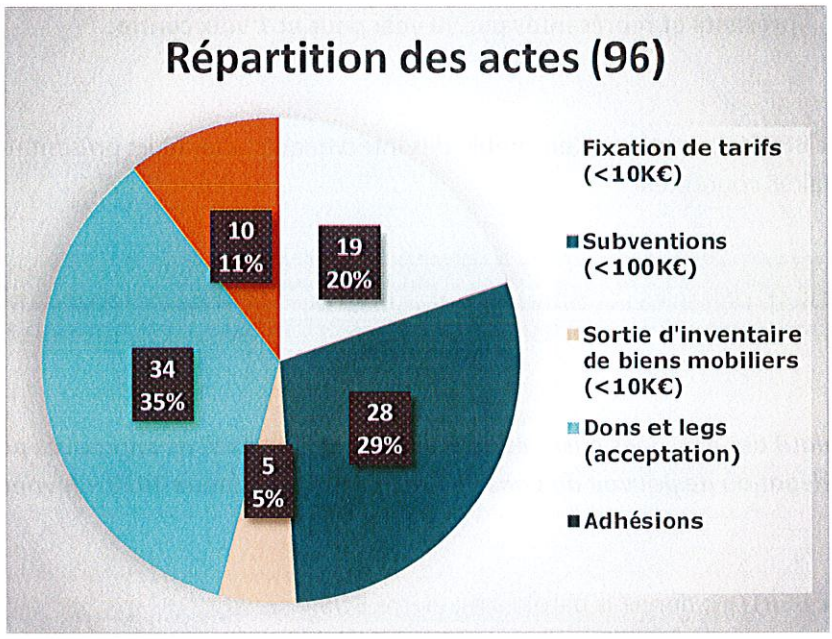

Il indique que se trouve dans l'AMUBOX un tableau de l'ensemble des actes pris par direction et par structure.

Véronique MASOTTI souligne la qualité de la présentation de Pierre BOS et sa clarté. Elle demande ce que représente le montant de 100.000 euros mentionné par Pierre BOS lors de sa présentation.

Pierre BOS indique que c'est un montant plafond fixé par le Conseil d'administration. Si un acte engage plus de 100.000 euros (par exemple : subvention) ou 10.000 euros pour la fixation des tarifs et les

sorties d'inventaires de biens immobiliers, alors, le Président n'est plus compétent pour prendre la décision, cela doit faire l'objet d'une délibération du Conseil d'administration.

Isabelle DE SAINTE MARIE indique qu'elle s'étonne de ne pas voir les chiffres concernant les contrats de travail, avec notamment le nombre de contractuels avec les dates d'entrée et de sortie.

Pierre BOS indique que ce n'était pas forcément présent non plus dans les précédents points qui avaient été présentés en conseil d'administration à ce sujet.

Jean-Philippe POTIER explique que les contrats de travail ne sont pas communicables, puisque ces derniers contiennent des informations personnelles.

Isabelle DE SAINTE MARIE indique que seules des informations leur étaient communiquées mais en effet aucun nom.

Pierre BOS explique que cela n'entre pas dans le cadre de la délégation de pouvoir du Président.

Fathia TIR indique qu'elle se joint aux remarques d'Isabelle DE SAINTE MARIE.

Pierre BOS indique qu'il en prend note pour le prochain point d'information qui sera fait au Conseil d'Administration.

Le Récapitulatif des décisions prises et des contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration est un point d'information.

Le Président, Éric BERTON, remercie Pierre BOS pour son intervention et propose de passer au point suivant portant sur la formation.

2.b FORMATION

2.b.1 Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2021/2022 : vague 2

Lionel NICOD indique que les tarifs de formation continue de l'IUT viennent en complément des tarifs de formation continue votés pour les 15 autres composantes lors du CA du 16 mars 2021.

Ces tarifs concernent les 2èmes années de DUT et les licences professionnelles de l'IUT.

Il indique qu'il n'y a rien sur les IUT première année puisqu'ils deviennent des Bachelors Universitaires de Technologie et que nous n'avons pas encore le nombre d'heures.

Concernant la Faculté de droit et de science politique, il indique qu'il s'agit des masters mention droit bancaire et financier et le master de droit notarial. Ces tarifs sont des tarifs maximums que peuvent payer les organismes et il explique que si ces tarifs doivent être payés par un individu, ils font l'objet d'une commission d'exonération, les dossiers étant alors examinés au cas par cas par le service de formation professionnelle continue.

Il précise que cela concerne aussi les contrats de professionnalisation. On essaie de les faire tendre vers les tarifs de formation en apprentissage pour avoir un coût qui soit cohérent entres les différentes formations.

Le Président, Éric BERTON remercie Lionel NICOD et demande si le Conseil d'Administration a des questions sur ce point.

Le Président, Éric BERTON constate qu'il n'y a pas de questions et soumet ce point au vote du Conseil d'administration.

Les tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2021/2022 : vague 2 sont adoptés à la majorité des membres présents et représentés par 30 voix pour et 1 abstention.

2.b.2 Modifications de l'offre de formation pour 2021/2022 : vague 5

Lionel NICOD indique qu'il s'agit d'une simple adaptation et (voir PJ). Le premier point concerne la Faculté d'économie et gestion (FEG) sur le master d'économie. Ce dernier va passer en apprentissage et par rapport au passage en apprentissage, la FEG a choisi de modifier la maquette. Cette dernière se fait en coûts constants. C'est juste une reconfiguration.

La deuxième famille de modifications concerne l'IUT Bachelors Universitaire de Technologie. En décembre, on avait voté un certain nombre de parcours. Il s'agit juste, ici, d'une légère modification des titres vraiment à la marge.

Fathia TIR demande ce qu'a voté la CFVU sur ces différents points.

Lionel NICOD répond que tous les points ont été votés à l'unanimité sauf ce point-là qui a eu un contre et le reste pour.

Les modifications de l'offre de formation pour 2021/2022 : vague 5 sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés

2.b.3 Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : répartition des crédits 2021

Jean-Louis MORO explique qu'il y a eu des modifications liées à une recette supplémentaire qui a impliqué une nouvelle répartition.

Il précise que la finalité première est de combattre la précarité étudiante et que les crédits 2021 sont donc impactés par cela. Il souligne également l'accent mis sur la médecine préventive.

Il précise aussi qu'une part a été mise sur l'appel à projets. La première aide, sur ces appels à projets, va concerner le développement durable, l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers et l'équipement informatique aux étudiants les plus précaires.

Isabelle DE SAINTE MARIE demande ce que représentent les vacations CVEC.

Jean-Louis MORO répond qu'elles concernent les personnels qui font un travail supplémentaire important pour qu'ils bénéficient d'une prime + revalorisation des personnels qui travaillent sur la CVEC.

Erwan TRANVOUEZ demande s'il est possible que la CVEC puisse servir à payer la caution logement des étudiants.

Jean-Louis MORO trouve que c'est une bonne question et que cela pourrait être voté par la CFVU et le conseil d'administration.

Fathia TIR demande ce qu'est le « guichet unique ».

Jean-Louis MORO explique que c'est l'idée de rassembler en un seul lieu l'ensemble des services dont un étudiant a besoin.

Laurence MOURET émet une remarque sur les ordinateurs demandés par le SCD. La DOSI est sollicitée mais la réponse à cette demande semble prévisible : l'achat des ordinateurs ne va pas être accepté. On connait le besoin mais la DOSI n'est actuellement pas en mesure d'installer et de gérer ces ordinateurs.

Jean-Louis MORO explique qu'ils n'ont pas voulu attribuer la somme avant l'étude et l'accord de la DOSI.

Damien VERHAEGHE indique que cette dépense concerne surtout les travaux et précise que ce n'est pas l'intégralité des services qui seront présents mais seulement certains spécifiques.

Johann BERTI indique, à propos de la remarque de Laurence MOURET, qu'ils ont bien conscience de la situation de la DOSI et qu'ils ont proposé une solution : des mises à jour des appareils une fois par an maximum, le reste de la gestion étant attribué aux personnels des bibliothèques.

La répartition des crédits CVEC 2021 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

2.b.4 Exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants libanais en 2021/2022

Lionel NICOD expose qu'il s'agit de reconduire la mesure prise l'an dernier sachant que la situation au Liban ne s'est pas améliorée.

Le Président, Éric BERTON précise qu'un container est parti au Liban avec des aides matérielles d'Aix-Marseille Université en collaboration avec la CMA-CGM.

Lionel NICOD précise que ce point a été approuvé unanimement par la CFVU.

Laurence MOURET remarque que le document ne donne pas d'informations sur le cas des étudiants en formation à distance au Liban. Sous réserve que le nombre d'étudiants soit constant, serait-il possible d'y inclure les étudiants en formation à distance ?

Le Président, Éric BERTON propose de retravailler sur ce point.

Lionel NICOD indique que la difficulté d'inclure ces étudiants tient au fait qu'AMU a déjà atteint les 10% du seuil des étudiants pouvant être exonérer. Si cela concerne deux ou trois étudiants cela peut passer mais il faudrait voir au cas par cas.

Le Président, Éric BERTON répond qu'il n'est pas contre mais qu'il faudrait effectivement voir le nombre d'étudiants concernés.

L'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants libanais en 2021/2022 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.c IMéRA

2.c.1 ***Révision des statuts de l'IMéRA***

Denis BERTIN expose que l'IMéRA a un statut de fondation universitaire, qui a été créée il y a dix ans et dans le cadre d'un Réseau Thématique de recherches avancées (RTRA) en 2007-2008.
C'était un Institut d'études avancées comme cela existe à l'échelle internationale, qui consiste à proposer sur nos sites des résidences de scientifiques et d'artistes.

A la création d'AMU, l'IMéRA avait un statut associatif, et a acquis, par la suite, le statut de fondation universitaire en 2014.
Deux grands modèles existent à l'échelle internationale :

- En Allemagne notamment, les Blues *Sky Research Insituts for Studies,* qui sont des endroits où les Enseignants-chercheurs se retrouvent pour faire leur projet sans aucune contrainte.
- Les *Universities Bases Institutes advanced Studies (UBIAS)*, qui sont en relation avec les collègues du site, dont le plus prestigieux en Europe est celui de Zurich.

La révision des statuts proposée fait suite à cette évolution. Deux documents sont ainsi proposés :

1) Les Statuts actuels
2) Les Statuts révisés, faisant suite à l'actualisation de UBIAS notamment, avec pour principale volonté, après 10 ans d'expérience, de bien positionner son mode de fonctionnement, pour afficher un Directeur/trice scientifique et des directeurs/trices de programmes, au nombre de trois.

Les Sciences et la Méditerranée étant des thèmes chers à AMU, il fallait réévaluer le rôle du conseil scientifique de cet institut.

Ces révisions ont été faites conjointement avec la DAJI et les collègues membres fondateurs des fondations universitaires.

Le Président, Éric BERTON demande s'il y a des questions puis propose de passer au vote.

La révision des Statuts de l'IMéRA est adoptée à la majorité des membres présents et représentés par 30 voix pour et 1 abstention.

2.c.2 Demande de rattachement de l'IRD et de SciencesPo Aix en tant que membres fondateurs de l'IMéRA

Denis BERTIN indique qu'il est proposé que deux membres supplémentaires partenaires deviennent membres fondateurs de l'IMéRA.

- SciencesPo Aix,
- Institut de la Recherche et du Développement (IRD).

Denis BERTIN rajoute que cette proposition a été votée à l'unanimité au Conseil de gestion de l'IMéRA qui s'est tenu en mars.

Le Président, Éric BERTON met ce point au vote.

La demande de rattachement de SciencesPo Aix et de l'IRD en tant que membres fondateurs de l'IMéRA est adoptée à l'unanimité membres présents et représentés.

2.d. A*MIDEX

2.d.1 Don fléché de la Fondation Banque de France (pour la recherche en économie monétaire, financière et bancaire)

Denis BERTIN présente ce point. Il indique que Pierre BOS ou Jean-Philippe POTIER pourront, le cas échéant, compléter.

Au regard des Statuts de la fondation A*MIDEX, notamment les articles 6 et 8, c'est le conseil de gestion de la fondation A*MIDEX qui délibère sur les affaires de la fondation, et donc, notamment, sur les acceptations des dons et legs et les charges afférentes ainsi que les conditions générales d'acceptation et le montant minimal au-dessus duquel ces dons et legs peuvent être assortis de charges. L'article 8 décrit les compétences du Président de la fondation, qui est aujourd'hui le Président d'Aix-Marseille Université.

Concernant le don de la fondation Banque de France pour la recherche en économie monétaire, financière et bancaire, le Conseil d'Administration de cette dernière a acté sa dissolution fin novembre 2020. Lors de ce CA, a été acté le fait de distribuer le capital restant à un certain nombre de partenaires, avec qui la fondation travaillait, notamment les collègues économistes d'AMU, et notamment ceux de l'AMSE.

En vertu de l'article R799-99 du code de l'éducation la fondation A*MIDEX a porté le sujet de ce don aux membres du conseil de gestion en date du 8 mars 2021. Le conseil de gestion a validé l'acceptation de ce don d'un montant de 937 000 euros.

Cette décision a été transmise au Président d'AMU.

Au regard des procédures et notamment s'agissant d'un don fléché, il est également nécessaire de soumettre cette proposition au Conseil d'Administration d'AMU.

Au regard de la lecture de la procédure, effectuée avec la DAJI et le rectorat, il convenait de soumettre cette proposition également au Ministère de tutelle, puisque le don a vocation à bénéficier aux activités recherche dans le domaine de l'économie monétaire, financière et bancaire de l'AMSE, et doit être regardée comme étant assortie d'une condition au sens de l'article L 1121-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Si le Conseil d'administration vote en faveur de ce don, il reviendra à AMU de saisir la DEGESIP afin de recueillir l'autorisation du don par voie d'arrêté du Ministre de tutelles.

Pierre BOS indique que Denis BERTIN a parfaitement retranscris le cheminement du don, qui avait été travaillé suite à une observation du rectorat et recadré pour suivre le bon processus.

Denis BERTIN précise qu'il s'agit du premier don de ce style depuis la nouvelle gouvernance et remercie le rectorat.

Véronique MASOTTI demande si ce don à l'AMSE est susceptible de générer des frais pour l'université.

Pierre BOS répond qu'il n'y aura pas de frais supplémentaires.

Irina TRANKOVA confirme la procédure et précise qu'il n'y a pas de charge financière et qu'il faut juste que la fondation respecte la procédure.

Isabelle DE SAINTE MARIE souhaitait poser la même question que Véronique MASOTTI.

Le Président, Éric BERTON met ce point au vote.

Le don fléché de la Fondation Banque de France est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.e Ressources Humaines

2.e.1 Demande d'exonération de dette

Dorothée VERHAEGHE présente ce point. Elle indique qu'il s'agit d'une demande de remise gracieuse pour un agent. Pour rappel, toute demande de remise gracieuse d'un montant supérieur ou égal à 10 000 euros doit être approuvée par le CA. En l'espèce, il s'agit d'un agent en CDI qui a fait l'objet d'un trop perçu de 12345 euros, qui se décompose de la manière suivante : jours de carence, période de congé ordinaires sans traitement, restitution d'indemnités journalières, période de congés maternité ; et aucun remboursement n'a été effectué par l'intéressé.

L'agent a fait une demande d'exonération totale du trop-perçu auprès de l'université, qui a reçu un avis favorable du Président d'Aix-Marseille Université.

La proposition soumise est donc d'exonérer la dette contractée par l'agent contractuel.

Dorothée VERHAEGHE précise qu'elle peut répondre aux questions des membres du CA s'ils souhaitent plus d'informations.

Véronique MASOTTI demande si l'agent, qui est en CDI, est susceptible de revenir.

Dorothée VERHAEGHE affirme que cet agent avait demandé un congé grave maladie rejeté par le comité médical pour absence de critère de gravité et invalidation. A ce jour, en congé sans traitement, il ne perçoit plus de revenus.

Véronique MASOTTI indique que si jamais il revient, AMU n'aura plus les moyens de faire des prélèvements sur son salaire, d'un montant raisonnable, pour lui permettre de rembourser.

Dorothée VERHAEGHE répond par l'affirmative, la dette sera effacée. Les assistantes de service social ont instruit son dossier et sa situation a été évaluée comme n'étant pas solvable.

Cette personne a été placée en congé sans traitement après avis du comité médical.

Le Président, Éric BERTON ajoute que clairement, cet agent n'a pas les moyens de rembourser, sans traitement.

Fathia TIR indique que souvent ces agents n'ayant pas de couverture de mutuelle pour les indemnités, leur situation les contraint à être hospitalisés et ils ne peuvent donc pas s'occuper de leurs démarches administratives. Elle précise qu'elle aurait aimé entendre qu'AMU s'est préoccupée de ces agents en

présentant un dispositif de procédure connu des travailleurs sociaux. C'est bien de savoir que ces procédures existent pour pallier ces situations.

Isabelle DE SAINTE-MARIE demande si de manière générale, ces agents se voient proposer automatiquement un échéancier de remboursement ?

Dorothée VERHAEGHE indique que lorsqu'un agent a fait l'objet d'un trop-perçu, généralement, il s'agit d'un précompte par quotité saisissable, effectué par le service de la Direction régionale des Finances publiques. En théorie, la DRH n'intervient pas sur les précomptes trop-perçus. Cependant, selon certaines situations, et à titre exceptionnel, il peut arriver qu'une demande soit faite par un agent pour avoir un échéancier. Dans ce cas, la demande remonte à la gouvernance et à l'Agence comptable. Mais ce n'est pas la DRH qui met en place l'échéancier, tant que l'agent est rémunéré. Dès lors que l'agent n'est plus rémunéré, le trop-perçu constitue une dette pour l'agent.

Isabelle DE SAINTE-MAIRE indique que sa question porte surtout sur l'information : l'agent est-il informé avant pour faire une demande d'aménagement ? Souvent ils ne s'en rendent pas compte.

Dorothée VERHAEGHE confirme que l'agent est systématiquement prévenu. Généralement, les trop perçus ne sont pas très importants et sont précomptés sur plusieurs mois sur le traitement de l'agent. L'agent est toujours tenu informé pour les déclarations de dettes. Ensuite, il peut se rapprocher de son gestionnaire pour avoir plus de détails. Le précompte est la norme.

Le Président, Éric BERTON remercie Dorothée VERHAEGHE puis met la demande d'exonération de la dette au vote.

La demande d'exonération de dette est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.f Amélioration continue

2.f.1 Charte du contrôle interne

Julia GUARINO présente ce point. Pour cela, elle fait un bref rappel de ce qu'est le contrôle interne au sein d'AMU, ses objectifs, son cadre au sein d'AMU.

Le contrôle interne est défini par le COSO (acronyme abrégé de Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), comme un processus mis en œuvre par le conseil de management et les collaborateurs d'une entité pour fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation de l'objectif.

Concrètement, toute organisation définit sa stratégie, celle-ci est déclinée en objectifs alloués à chaque entité afin de tous œuvrer dans la même direction. Cependant, le fait de définir des objectifs n'implique pas que ces derniers soient atteints car il existe des risques. Une maîtrise des risques est donc indispensable pour atteindre les objectifs stratégiques. C'est en cela que le contrôle interne est mis en place, il s'agit là de la raison d'être du contrôle interne.

Le premier objectif du contrôle interne est de détecter la survenance d'un évènement non désiré dans une organisation. Le contrôle interne est l'affaire de tous, et doit être considéré comme un outil à disposition pour maîtriser toutes les activités et atteindre tous les objectifs fixés.

Le contrôle interne permet notamment de clarifier l'organisation notamment grâce à l'approche par processus, d'envisager les dysfonctionnements, d'optimiser les activités et améliorer les conditions de travail, de réduire les risques et aussi d'aider au pilotage.

Au niveau de notre Université, le contrôle interne a d'abord été mis en place grâce à deux règlementations.

- La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (Loi LRU de 2007) qui a augmenté les responsabilités de l'établissement en termes de budget et de ressources humaines
- Le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable public (GBCP de 2012) qui oblige chaque organisme à mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable.

Ensuite, en plus de ces deux règlementations, le Ministère et les commissaires aux comptes demandent la mise en place d'un contrôle interne budgétaire comptable et financier. Cela a été la volonté de l'établissement d'étendre ce contrôle interne à toutes les entités et non pas seulement aux entités financières.

Les objectifs de cette Charte sont de fixer les règles d'AMU en termes de contrôle interne, donc c'est à la fois une présentation, un mode d'emploi, un règlement intérieur pour faciliter fonctionnement du contrôle interne au sein d'AMU, avec la volonté de la publier le plus largement possible pour que chacun y est accès et notamment la publier sur le guide des procédures.

Pour rappel la charte se compose des éléments suivants : définition et objectifs du contrôle interne ; rôles et responsabilités des acteurs ; les différents niveaux de responsabilités dans le dispositif de maîtrise des risques, et les différentes composantes des différents référentiels au sein de l'établissement.

Le Président, Éric BERTON demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il met donc la charte du contrôle interne au vote.

La Charte du contrôle interne est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.f.2 Cartographie des risques budgétaires et comptables

Guillaume CAMPODONICO prend la parole en premier et laissera le soin à Brigitte CARPENTIER et Philippe DJAMBAZIAN de compléter.

Il propose d'aborder les points suivants :

- Le CIB/CIC avec ses contours et les règles qui le régissent ;
- La cartographie, du moins les démarches de la réalisation de la cartographie des risques ;
- La présentation des plans d'actions par microprocessus qui devront faire l'objet d'une validation par le conseil d'administration.

Au niveau du CIB/CIC, la mise en place d'un dispositif dédié résulte d'une obligation, d'une règlementation posée par le décret GBCP. Le cadre de référence de ce dispositif a notamment été précisé par l'arrêté du 17 décembre 2019 portant expérimentations relatives à l'élaboration, au contenu, à la validation et au contrôle des documents de programmation et de répartition budgétaires

[Problème de son sur l'intervalle audio 2h47min-2h47min et 08 secondes... Restitution des débats impossible]

Comme indiqué en préambule, ce décret notifie également la nécessité d'informer le Conseil d'administration de l'état du déploiement du contrôle interne et la nécessité de lui faire valider les plans d'actions, issus de la cartographie des risques qui ont été réalisés conjointement avec les équipes de l'Agence comptable, et de la Direction des Affaires financières.

Le CIB/CIC constitue des sous-ensembles du contrôle interne et la mise en place de ces dispositifs concourt à l'atteinte de l'objectif de qualité des comptes via l'objectif de soutenabilité de la programmation et de l'exécution de la comptabilité budgétaire afin de s'assurer de la capacité budgétaire de l'Université à conduire ses missions et à en maîtriser les conséquences financières.

La cartographie des risques quant à elle est un inventaire et une évaluation à un moment donné d'évènements menaçant la capacité de notre structure à réaliser ses objectifs avec succès. Cette démarche est itérative et constitue une aide et un appui au pilotage et fournit également une assurance raisonnable de la bonne atteinte des objectifs et des différents processus de l'AC et de la DAF.

L'élaboration de la cartographie des processus s'est appuyée sur le référentiel ministériel. Différents processus émanent du référentiel et des processus ont été découpés en sous-processus, permettant d'avoir une vision plus fine des macro processus.

La cartographie a permis de recenser, dans un seul document, l'ensemble des moyens de maîtrise qui étaient déjà mis en œuvre au sein de l'AC et de la DAF, et les plans d'action identifiés au cours des travaux menés avec les équipes permettront de combler les manques et de viser à améliorer la couverture des risques.

Brigitte CARPENTIER prend la parole et précise que la cartographie du CIB a déjà été faite en 2014 ; elle a été refaite de façon très détaillée fin 2020 en s'appuyant sur la cartographie du Ministère ce qui permet d'harmoniser avec d'autres universités et de faciliter les comparaisons.

A l'issue de sa présentation, Brigitte CARPENTIER se dit prête à répondre aux questions.

Erwan TRANVOUEZ écrit que ce qui peut paraître surprenant, c'est que l'étude des risques n'est pas spécifique à AMU (à moins qu'on intègre A*MIDEX), mais propre à toute université. Il précise qu'il pensait que dès lors la CPU ou encore la DGESIP étaient mieux à même de réaliser cette approche.

Erwan TRANVOUEZ demande si l'action de l'établissement se concentre donc sur la couverture du risque et les actions correctives pour l'améliorer.

Philippe DJAMBAZIAN répond qu'effectivement, la DAC s'est appuyée sur le travail de la DGESIP et de la DGFIP.

Brigitte CARPENTIER complète en indiquant que le processus qui s'intitule allocation des ressources représente plutôt l'ouverture et la mise à disposition des crédits, avec des actions et des tâches très pratiques, sur la partie suivie et pilotage, l'exécution et la programmation budgétaire, avec un budget rectificatif, avec sept risques qui ont été identifiés, avec notamment l'absence d'actualisation de cette programmation ou le changement de structure de gestion dans des PA qui seraient trop fréquents et donc ne permettent pas d'analyser l'historique sur des années antérieures. Puis des plans d'action qui sont aussi autour de la rédaction et diffusion de procédures, mais aussi de la formation et de l'animation et des règles de suivi, par exemple d'exécution et d'actualisation budgétaire.

Philippe DJAMBAZIAN souhaite enfin insister sur le fait que le contrôle interne est l'affaire de tous.

Le Président, Éric BERTON demande s'il y a des questions.

Isabelle DE SAINTE-MARIE demande si la discussion dans laquelle il y a des questions et réponses seront retranscrites.

Erwan TRANVOUEZ répond que, normalement, tout se conserve.

Aurélie BOURCEL confirme.

Erwan TRANVOUEZ remarque que l'absence de questions sur la cartographie des risques budgétaires et comptables est moins liée à l'absence d'intérêt pour le sujet qu'au fait qu'il s'agit d'aspects très techniques et tous les administrateurs n'ont pas forcément la compétence pour s'exprimer sur la pertinence du sujet.

Le Président, Éric BERTON confirme cela et précise que c'est pour cela que nous avons eu la cartographie des risques.

Philippe DJAMBAZIAN indique qu'il y a aussi l'expertise des commissaires aux comptes qui viennent de l'extérieur pour analyser toute cette partie et les retours sont plutôt positifs de leur part.

Le Président, Éric BERTON met cette cartographie des risques budgétaires et comptables au vote.

La cartographie des risques budgétaires et comptables est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Eric BERTON, annonce la clôture de ce conseil d'administration.

(La séance est levée à 16h15)

Le Président du Conseil d'administration,
Éric BERTON